

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

-----  
MINISTERE DE L'INTERIEUR

-----  
DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE



**DECLARATION DU SENEGAL  
A LA CONFERENCE MONDIALE  
SUR LA PREVENTION DES  
CATASTROPHES**

**(Kobé, Japon, 18 -22 janvier 2005)**

- Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies (ou son représentant),
- Monsieur le Président de la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes,
- Monsieur le Représentant du Gouvernement du Japon, Pays hôte de la Conférence,
- Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
- Monsieur le Directeur de la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Internationales, des Partenaires au développement et des ONG,
- Mesdames et Messieurs,

-----@@-----

En prenant la parole devant cette auguste assemblée, la délégation de la République du Sénégal a l'immense plaisir de transmettre ses félicitations les plus chaleureuses à l'Organisation des Nations Unies et en particulier à son département chargé de la Stratégie Internationale de prévention des catastrophes pour l'opportune initiative de tenir une conférence mondiale à l'issue de laquelle seront certainement adoptés une Déclaration et une Stratégie internationale de prévention des catastrophes, pour 2005 - 2015.

*inspiration et action de la*

Ensuite, la délégation sénégalaise exprime ses félicitations au Japon qui a l'insigne honneur d'accueillir, pour la deuxième fois, une conférence des Nations Unies sur les catastrophes, à la suite de celle tenue à Yokohama, en 1994, et lui adresse ses sincères remerciements pour l'accueil hospitalier reçu à Kobé.

Mesdames et Messieurs,

Les catastrophes n'ont pas de frontières et n'épargnent malheureusement aucun pays. Leurs conséquences sont dramatiques sur les populations, les biens et l'environnement, à l'image du terrible tsunami survenu à la fin de l'année 2004 en Asie du sud-est, avec des répercussions jusque dans certains pays d'Afrique de l'est.

Les images de populations décimées par des catastrophes que nous recevons des médias sont plus que dramatiques et interpellent la conscience et la responsabilité de chacun de nous.

Aussi, le Gouvernement du Sénégal qui a versé une contribution de 200.000 dollars à l'organe des Nations Unies chargé de la coordination des secours, formule de ferventes prières pour le repos de l'Âme de toutes les personnes décédées au cours de ces douloureux événements. Il renouvelle sa solidarité et sa compassion à l'endroit des populations touchées par toutes les catastrophes survenues au cours de ces derniers mois et en particulier des victimes du récent tsunami.

Mesdames et Messieurs,

Si toutes les régions du monde sont potentiellement exposées aux catastrophes, il n'en demeure pas moins que les pays dits sous développés ou en développement en sont les plus vulnérables, leur capacité à prévenir et lutter contre les situations d'urgence étant encore faible en dépit des initiatives prises, un peu partout, pour renverser cette tendance.

Des initiatives hardies et sans précédent doivent donc être prises pour favoriser, une fois pour toutes, l'érection de la prévention des catastrophes en priorité et l'intégration de celle-ci dans les plans de développement économique et social et dans les programmes de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

En effet, il est établi que pour lutter plus efficacement contre le phénomène de récurrence de ces situations de crises, une large et commune volonté doit se dégager en vue, d'une part de favoriser la promotion de la **prévention des risques** et, d'autre part de développer **des relations solides de partenariat** entre notamment les gouvernements, les collectivités locales, les organisations du secteur privé et celles de la société civile, les organisations humanitaires, les ONG et les partenaires au développement.

En outre, dans le but d'atténuer les effets des catastrophes, la nécessité s'impose de renforcer les capacités des gouvernements, des collectivités locales et des populations à faire face aux situations d'urgence, la prévention des risques et la préparation à la gestion des catastrophes étant étroitement complémentaires.

Dans ce cadre, il me plait de porter à votre haute attention que le gouvernement sénégalais a initié un partenariat dans le domaine de la prévention des risques et de la lutte contre les catastrophes avec les collectivités locales, le secteur privé, les ONG, les organisations de la société civile et les partenaires au développement.

Ce partenariat a abouti à l'élaboration d'un programme de prévention durable des inondations, d'un autre programme portant sur la maîtrise des accidents industriels majeurs et à la mise en place d'un plan d'intervention en cas de survenue d'une situation d'urgence humanitaire.

Le programme national de prévention des inondations comporte, entre autres, les activités suivantes : la construction et la réalisation de digues de protection, l'aménagement de bassins de déversements latéraux, la construction de canaux et de stations de pompage, le transfert de certains villages exposés aux risques d'inondations par une crue du fleuve Sénégal ou du fleuve Gambie, l'intégration de l'assainissement et des normes environnementales dans les travaux de construction de routes et ponts.

Quant au programme national de maîtrise des accidents industriels majeurs, il concerne entre autres, les activités suivantes : le renforcement du cadre juridique, la mise sur pied d'une cellule nationale pour la maîtrise des accidents industriels majeurs, le renforcement des capacités de l'administration, des chefs d'entreprises, des organisations patronales, des travailleurs et des syndicats, la création d'un institut d'études et de recherches doté d'un observatoire de la prévention, la préparation à la gestion des catastrophes industrielles, l'information et la sensibilisation des populations.

Toutefois, force est de reconnaître que la mise en œuvre de tels programmes intégrés de prévention des catastrophes et de plans d'intervention en cas de situation d'urgence humanitaire requièrent la mobilisation d'importants moyens techniques et financiers qui dépassent souvent les capacités des pays sous-développés, ces derniers étant aussi interpellés par d'autres défis et priorités non moins importants.

Cette contrainte conduit d'ailleurs les pouvoirs publics à faire des arbitrages budgétaires se traduisant par des allocations de ressources financières qui ne sont pas proportionnelles à l'ampleur et à la gravité des risques auxquels les pays sous-développés sont exposés.

Mesdames et Messieurs,

Le groupe des pays africains a formulé à Johannesburg, en juin 2004, dans le cadre des réunions régionales préparatoires à la conférence mondiale, de pertinentes recommandations pour l'élaboration d'une stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes qui prend en compte les objectifs du Millénaire pour l'ONU et ceux du Nouveau Partenariat pour le Développement - NEPAD - Tout en souhaitant que ces recommandations soient prises en compte dans la déclaration finale et le document de

stratégie internationale qui seront adoptés, la délégation sénégalaise voudrait appeler l'attention de la conférence sur deux préoccupations qui lui semblent essentielles dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie internationale et des stratégies régionales.

• Il s'agit d'abord de la nécessité de veiller à une mobilisation, par les Etats et la communauté des partenaires au développement, de ressources financières plus substantielles, en vue de soutenir les **programmes nationaux, sous régionaux et régionaux de prévention des catastrophes**. Ces programmes pourraient concerner, à titre d'exemple :

- le renforcement des capacités nationales et sous-régionales à la prévention des risques ;

- le développement d'une culture de la prévention notamment par l'information, la sensibilisation des populations, l'enseignement de la prévention dans les écoles, la promotion de la recherche et l'exploitation des résultats dans ce domaine ;

- last but not least, **la mise en place et le développement de systèmes efficaces de surveillance des zones à risque et de réseaux d'alerte, en cas d'imminence de la survenue d'une catastrophe.**

A ce propos, il convient de souligner pour le regretter, que de tels équipements qui sont indispensables à une politique de prévention et de préparation face aux catastrophes, sont quasi - inexistantes dans les pays sous développés, compte tenu surtout de leur coût financier.

Aussi, une assistance financière et un appui technique plus conséquents sont-ils attendus des partenaires au développement, en vue de permettre la réalisation d'investissements technologiques appropriés tels que les satellites qui contribuent à la réduction de la vulnérabilité aux risques.

• L'autre préoccupation concerne l'assistance sollicitée auprès des partenaires au développement, notamment du département onusien de la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes (SIPC), pour la mise en place d'une part, de **plateformes nationales SIPC** et d'autre part, de **cadres de concertation sous régionaux** chargés de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie internationale et des stratégies régionales.

Dans ce cadre, la délégation sénégalaise estime opportune la tenue, au moins une fois par an, d'une réunion régionale avec les responsables des plateformes nationales, les représentants des organisations régionales et sous-régionales de coopération et d'intégration, ceux du NEPAD et des Organisations de coopération à l'échelle des continents, à l'instar de l'Union Africaine.

Cette rencontre aura pour objet de favoriser des échanges sur les expériences respectives des plateformes nationales, d'examiner les conditions de mise en œuvre de la stratégie internationale et des stratégies régionales et d'en faire le suivi-évaluation. Elle sera également l'occasion de se concerter sur les programmes, projets ou plans susceptibles d'obtenir un financement et une assistance technique.

Mesdames et Messieurs,

La rencontre de Kobé qui est un espace privilégié de concertation peut également servir de rampe de lancement d'une stratégie internationale de prévention des catastrophes qui a pour objectif de nous conduire vers «un monde plus sûr pour tous», si toutes les leçons concernant la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions de Yokohama ont été pleinement tirées.

Aussi, en souhaitant plein succès aux travaux de la Conférence mondiale de Kobé, la délégation du Sénégal vous remercie pour l'attention particulière accordée aux recommandations qu'elle a bien voulu ainsi faire./-